

COMMUNIQUE DU CONSEIL DIOCESAIN DU LAÏCAT DE CONAKRY

Chers frères et sœurs laïcs,

Le Conseil Diocésain du Laïcat de Conakry (CDLC), avec responsabilité, s'adresse à l'ensemble des fidèles laïcs de l'Archidiocèse de Conakry ainsi qu'au peuple de Guinée, au sujet de la situation liée à la résidence de Son Excellence Monseigneur Vincent COULIBALY, Archevêque Métropolitain de Conakry.

En ce début de nouvelle année, le Conseil Diocésain du Laïcat de Conakry adresse ses vœux les plus sincères de paix, de santé, d'espérance et de renouveau spirituel à tous les fidèles laïcs, aux prêtres, religieux et religieuses, ainsi qu'à l'ensemble du peuple de Guinée. Que cette année soit placée sous le signe de la fraternité, du dialogue, de la cohésion sociale et de la paix durable.

Le 25 décembre 2025, le Conseil Diocésain du Laïcat de Conakry a pris connaissance du courrier officiel de Son Excellence Monseigneur François SYLLA, Archevêque Coadjuteur, indiquant que « notre Archevêque Monseigneur Vincent COULIBALY, pour des mesures de sécurité, a quitté la résidence Stella Maris à la Minière pour une autre résidence provisoire affectée par le ministère de l'habitat et de l'urbanisme. »

La résidence Stella Maris de l'Archevêque Métropolitain de Conakry n'est pas un simple édifice. Elle est un lieu chargé d'histoire, de mémoire ecclésiale et de forte valeur symbolique pour l'Eglise Catholique en Guinée.

L'Eglise, par l'intermédiaire du premier Archevêque Guinéen, Monseigneur Raymond Marie TCHIDIMBO, a acquis ce domaine et y a habité jusqu'au 23 décembre 1970.

Elle a ensuite accueilli Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II lors de sa visite historique en Guinée en 1992, et c'est dans cette résidence qu'il a séjourné durant toute la durée de son passage dans notre pays.

A la suite du Pape Jean-Paul II, le Cardinale Robert SARAH, Archevêque d'alors y a également résidé jusqu'à sa nomination au Saint Siègre en 2001.

Et en 2003, Monseigneur Vincent COULIBALY, Archevêque Métropolitain y a habité jusqu'au 23 décembre 2025.

Ce lieu demeure ainsi un symbole vivant de la communion de l'Eglise Catholique en Guinée avec l'Eglise universelle et un repère spirituel pour les fidèles.

L'Eglise catholique est, par essence, messagère de paix, de vérité, de justice, de dialogue et de réconciliation. Sa vocation n'est ni la confrontation, ni la division, mais la construction de ponts,

la promotion de la dignité humaine et la recherche du bien commun dans le respect des autorités établies et des lois de la République.

Le Conseil Diocésain du Laïcat de Conakry tient à rassurer les fidèles que **des démarches responsables et discrètes sont en cours.**

Elles visent à écouter, dans un esprit de clarté et de respect mutuel :

- Son Excellence Monseigneur l'Archevêque Métropolitain,
- Son Excellence Monseigneur l'Archevêque Coadjuteur,
- L'Union du Clergé de l'Archidiocèse,
- Les autorités administratives et militaires compétentes,
- Ainsi que d'autres personnes ressources, afin de mieux comprendre la situation et de contribuer à une issue apaisée et conforme dans l'intérêt de l'Eglise et de la Nation.

Dans ce contexte sensible, le Conseil Diocésain du Laïcat de Conakry **appelle instamment tous les fidèles laïcs à la retenue, au calme et à la prière.**

Il est expressément demandé d'éviter :

- **Toute action individuelle ou collective,**
- **Toute prise de position publique non autorisée,**
- **Tout acte ou propos susceptible de troubler l'ordre public.**

La foi chrétienne nous invite à la sagesse, à la patience et à la confiance dans les voies du dialogue.

Le Conseil Diocésain du Laïcat de Conakry réaffirme son attachement indéfectible à l'Eglise, à ses pasteurs et aux valeurs de paix et de cohésion sociale. Il invite tous les fidèles à **porter cette situation dans la prière, à faire confiance aux démarches en cours et à demeurer unis dans la foi, l'espérance et la charité.**

« Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu » (Mt 5,9).

Fait à Conakry, le 14 janvier 2026
Pour le Conseil Diocésain du Laïcat

Le Bureau

